

**1. Identification**

**Identificateur de produit** Clostridium chauvoei-septicum-haemolyticum-novyi-sordellii-perfringens Types C&D  
Bacterin-Toxoid

**Autres moyens d'identification**

**Synonymes** UltraChoice® 8 \* UltraChoice™ 8

**Usage recommandé** Vaccin vétérinaire

**Restrictions d'utilisation** Non destiné à l'usage humain

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

**Nom de la compagnie  
(É-U)** Zoetis Inc.

10 Sylvan Way  
Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis )

**Rocky Mountain Poison &  
Drug Safety** 1-866-531-8896

**Département de soutien  
aux produits / soutien  
technique** 1-888-963-8471

**Numéro de téléphone  
d'urgence** CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300

CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887

**Nom de la compagnie (CA)** Zoetis Canada Inc.

16740 Trans-Canada Highway  
Kirkland, Quebec, H9H 4M7

**Numéro de téléphone  
d'appel d'urgence** CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300

**Adresse courriel** soutienauxproduits@zoetis.com

**Département de soutien  
aux produits** 1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au  
<https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

**2. Identification des dangers**

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé** Sensibilisation respiratoire Catégorie 1A

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Cancérogénicité Catégorie 1A

**Dangers environnementaux** Non classé.

**Éléments d'étiquetage**

**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.

### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage

Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Renseignements supplémentaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Eau , purified		7732-18-5	>90
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium		7784-24-9	<5
Formaldéhyde		50-00-0	0.2
Clostridium chauvoei		Non assigné	*
Clostridium haemolyticum		Non assigné	*
Clostridium novyi		Non assigné	*
Clostridium perfringens type C		Non assigné	*
Clostridium perfringens type D		Non assigné	*
Clostridium septicum		Non assigné	*
Clostridium sordellii		Non assigné	*
Saponine		8047-15-2	##

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### Remarques sur la composition

## Traces  
\* Ingrédients non dangereux

## 4. Premiers soins

### Inhalation

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'auto-injection ou de piqûre d'aiguille accidentelle, laver le site de la blessure sous de l'eau courante propre. Consulter immédiatement un médecin.

### Contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Difficultés respiratoires.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés. Par ingestion, les saponines sont très peu toxiques pour les humains, mais par injection intraveineuse, elles ont des effets hémolytiques.

### Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate.  Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter les injections accidentelles. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser une ventilation adéquate.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm	
	TWA	0.1 ppm	

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Composants	Type	Valeur
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)	TWA	2 mg/m3
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.3 mg/m3
		1 ppm
	TWA	0.9 mg/m3 0.75 ppm

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)	TWA	1 mg/m3	Respirable.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm	
	TWA	0.1 ppm	

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	0.3 ppm	
	TWA	0.1 ppm	

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	STEL	1.5 ppm	
	TWA	0.5 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Plafond	1.5 ppm	
	STEL	1 ppm	

**Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)	TWA	5 mg/m3	Poussière respirable.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Plafond	0.3 ppm

**Valeurs biologiques limites**      Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

<b>Analyse des risques par niveaux de contrôle</b>	Non disponible.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Porter des gants imperméables s'il y a risque de contact avec la peau.
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>9.1 Apparence</b>	Liquide dans des flacons à doses multiples
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition</b>	>100 °C (>212 °F)
<b>Inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	> 6 - < 8
<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.

<b>Masse volumique et/ou densité relative</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	> 0.8 - < 1.2

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Protéger du rayonnement solaire. Contact avec des matériaux incompatibles. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Cette matière peut être dénaturée ou désactivée par une gamme de solvants organiques, de sels ou de métaux lourds.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b> Formaldéhyde	Peut provoquer une allergie cutanée. Espèces: Lapin Gravité: Moderate to Severe
<b>Contact avec les yeux</b> Formaldéhyde	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Espèces: Lapin Gravité: Extrême
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Difficultés respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On s'attend à ce qu'il constitue un faible risque lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	270 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	0.48 mg/L, 4 heures
	Souris	0.414 mg/L, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	100 mg/kg
<b><u>Chronique</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
DMENO	Rat	15 ppm, 90 Jours Appareil respiratoire

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		6 ppm, 2 années Tumeurs
	Souris	15 ppm, 2 années Tumeurs
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Contact avec les yeux</b> Formaldéhyde		Espèces: Lapin Gravité: Extrême
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>ACGIH - Sensibilisation</b> Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisation cutanée Sensibilisation respiratoire
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b> Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9)		Irritant
<b>Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée</b> Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisation cutanée
<b>Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires</b> Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisation respiratoire
<b>Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant</b> Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Sensibilisateur.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Sensibilisation cutanée</b> Formaldéhyde		Espèces: Cobaye Gravité: positif
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Mutagénicité</b> Formaldéhyde		Aberration chromosomique in vitro Résultat: positif Espèces: Rongeur
		In Vitro Sister Chromatid Exchange Résultat: positif Espèces: Rongeur
		In Vivo Chromosome Aberration Résultat: positif Espèces: Non spécifié
		Mutagénicité bactérienne in vitro (Ames) Résultat: positif Espèces: Bactéries
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b> Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9) Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène</b> Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Probablement cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b> Bis(sulfate) d'aluminium et de potassium (CAS 7784-24-9) Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Confirmé être cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Effet cancérigène suspecté chez les humains.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénité**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

1 Cancérigène pour l'homme.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérigènes**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Effets sur le développement**

Formaldéhyde

185 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du foetus, Not teratogenic Maternal toxicity

Espèces: Souris

Organe: Orale

40 ppm Développement de l'embryon/du foetus, Not Teratogenic Maternal Toxicity

Espèces: Rat

Organe: Inhalation

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées**

Non classé.

**Danger par aspiration**

Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques**

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**Autres informations**

Peut provoquer des allergies respiratoires et cutanées. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Les antigènes inclus dans ce produit sont non infectieux. Ils ont tous été préparés à partir de préparations de microorganismes morts ou inactivés. Par ingestion, les saponines sont très peu toxiques pour les humains, mais par injection intraveineuse, elles ont des effets hémolytiques.

**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna (puce d'eau)	42 mg/L, 24 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	118 ppm, 96 heures
<b>Aiguë</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	4.3 - 7.8 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	8.7 mg/l, 96 heures

**Persistence et dégradation**

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs**

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Non déterminé(e).

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>	Non réglementé.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>	Non inscrit.
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	Non réglementé.
<b>Règlements internationaux</b>	
<b>Convention de Stockholm</b>	Sans objet.
<b>Convention de Rotterdam</b>	Sans objet.
<b>Protocole de Kyoto</b>	Sans objet.
<b>Protocole de Montréal</b>	Sans objet.
<b>Convention de Bâle</b>	Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	05-Mai-2017
<b>Date de la révision</b>	29-Avril-2024
<b>Version n°</b>	02
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.